**La délégation est un espace d'initiatives où toutes les idées et propositions de chacun sont les bienvenues**

**La délégation de l'Ariège en chiffres :**

- 80 adhérents
- 15 bénévoles réguliers ou ponctuels
- 1120 donateurs
- 2 salariés

**Ses financements :**

- Dons privés issus de la générosité du public
- Opérations ressources organisées localement
- Subventions des collectivités locales

**Ses besoins :**

- Du bénévolat (communication, accompagnement aux loisirs, chauffeurs, sensibilisation...)
- Des dons en nature ou en prestations
- Des legs

APF Association des Paralysés de France

**Vous souhaitez devenir adhérent ?**

Demandez le bulletin d'adhésion, la cotisation est de 25 € par an (déductible des impôts). Vous recevrez automatiquement notre bulletin d'informations trimestriel, le *Zoom 09 « Au fil des saisons »*, et le billet mensuel d'information En Direct Adhérents.

Une délégation pour toute l'Ariège à **Loubières**, 6 kms de Foix. Accès facile, grand parking, arrêt de gare SNCF à Saint-Jean-de-Verges.

**Délégation de l'Ariège :**
**Jardin Botanique**
**09000 LOUBIÈRES**
**Tél. : 05 61 03 86 70**
**Fax : 05 61 03 57 83**
**dd.09@apf.asso.fr**

**Accueil**
**du lundi au vendredi**
**de 9h00 à 12h30**
**de 13h30 à 17h00**

## L'APF c'est aussi en Région Midi-Pyrénées

**8** Délégations Départementales
**2** Foyers d'Accueil Médicalisé
**2** Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
**3** Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
**1** Établissement et Service d'Aide par le Travail
**2** Foyers de vie
**1** Maison d'Accueil Spécialisée
**1** Institut Médico-Éducatif - Foyer d'Accueil Médicalisé HANDAS

IMP ESAT des 7 Vallées - Rue du Collège - 65400 Argelès-Gazost
05.62.97.52.52

APF Association des Paralysés de France

**www.apf.asso.fr**

**L'Association des Paralysés de France est un mouvement national pour le soutien, la défense et l'insertion des personnes atteintes de déficiences motrices (avec ou sans troubles associés) et de leurs familles**

**Tél. : 05 61 03 86 70**
**Blog : http://dd09.blogs.apf.asso.fr**

**L'APF, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille qui rassemble 28 000 adhérents, 25 000 bénévoles et 12 000 salariés.**

L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.

L'APF gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. 30 000 personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture…

# LA DÉLÉGATION DE L'ARIÈGE

## SES MISSIONS AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les accueillir, les écouter, les soutenir activement,
- Organiser des actions de lutte contre l'isolement (loisirs, sorties, vacances),
- Les aider à défendre leurs droits,
- Les associer à la lutte contre les discriminations,
- Favoriser l'inclusion en favorisant le partenariat local (festivals, inter associatif…),
- Communiquer, informer sur le handicap et les valeurs de l'APF.

## LES ACTEURS DE LA DÉLÉGATION

- Le **Conseil départemental,** groupe d'adhérents élus, organise la représentation politique de l'association sur le département
- Les **adhérents**, les **bénévoles**, les **salariés (vie associative, direction)**

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Met en œuvre les orientations politiques de l'APF et définit les actions départementales,
- Donne un avis préalable sur les projets du département soumis au conseil d'administration,
- Prépare et arrête l'ordre du jour des assemblées départementales,
- Est à l'écoute des adhérents et valide les initiatives,
- Réfléchit et participe aux actions de la délégation,
- Organise avec les adhérents la représentation politique de l'APF dans le département.

## LES REPRÉSENTATIONS

- Maison Départementale des Personnes Handicapées (Commission des Droits et de l'Autonomie, Commission Exécutive)
- Commissions Communales et Intercommunales d'Accessibilité
- Agence Régionale de Santé (conférence de territoire)
- Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées